

Conseil Communal du 25 juin 2019

Présents :

M. Bairin, Bourgmestre
 M. Legrand, Henri et Maret, Echevins
 MM. Margrève, Xhurdebise, Piette, Gustin, Roumez et Godefroid, Conseillers
 Mme Lignoul, Présidente du CPAS
 Mme Close, Directrice générale a.i.

Ordre du jour

Le Bourgmestre ouvre la séance à 20h00

Séance Publique :**1/ Procès-verbal de la séance publique du 28 mai 2019. Approbation.**

Le Conseil,
 Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
 A l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance publique du 28/05/2019.

2/ Centre Public d'Action Sociale. Comptes 2018. Tutelle.

Le Conseil,
 Par 9 voix pour et 2 abstentions (Margrève, Godefroid) ;
 APPROUVE les comptes annuels 2018 du Centre Public d'Action Sociale.

3/ Plan comptable de l'eau 2019 (Comptes 2018). Fixation du nouveau coût-vérité distribution. Décisions.

Le Conseil,
 Par dix voix pour et une abstention (Margrève) ;
 ARRETE le plan comptable de l'eau tel qu'établi par les services administratifs.
 FIXE le Coût Vérité à la Distribution de l'eau à 2,61 €/m³ pour 2020.
 CHARGE le Collège Communal de soumettre les documents au Comité de Contrôle de l'Eau, et de lui présenter dans les meilleurs délais le plan financier à 5 ans permettant de déterminer la trajectoire des prix pour les années à venir.

4/ Budget Communal 2019. Modifications budgétaires N° 1. Décisions.

Le Conseil,
 Par 7 voix pour, 2 contre (Margrève, Godefroid) et 2 abstentions (Piette, Gustin) ;
 DECIDE :

Art. 1er

D'arrêter, comme suit, les modifications budgétaires n° 1 de l'exercice 2019, telles qu'adaptées en séance :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	6.747.825,60	1.643.504,03
Dépenses totales exercice proprement dit	6.716.855,39	1.716.504,04
Boni / Mali exercice proprement dit	30.970,21	-73.000,01
Recettes exercices antérieurs	717.651,04	0,00
Dépenses exercices antérieurs	32.796,66	11.469,56
Prélèvements en recettes	30.128,68	905.617,45
Prélèvements en dépenses	361.692,88	821.147,88
Recettes globales	7.495.605,32	2.549.121,48
Dépenses globales	7.111.344,93	2.549.121,48
Boni / Mali global	384.260,39	0,00

2. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer) [*En cas de modifications par rapport au budget initial ou par rapport aux modifications budgétaires précédentes*]

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	409.900,00 €	18/12/2018
Fabriques d'église	Basse-Bodeux	5.069,97 €
	Trois-Ponts	9.454,50 €
	Saint-Jacques	1.083,85 €
	Wanne	1.504,81 €
Zone de police	302.689,18 €	18/02/2019
Zone de secours	Ordinaire	116.409,53 €
	Extraordinaire	8.832,67 €
Autres (<i>préciser</i>)		

Art. 2.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et à la Directrice financière.

5/ Budget de la Fabrique d'église de Basse-Bodeux. Exercice 2020. Tutelle.

Le Conseil,
A l'unanimité ;

ARRETE :

Article 1er : Le budget de la Fabrique d'église de Basse-Bodeux, pour l'exercice 2020, voté en séance du 26/04/2019 du Conseil de fabrique, est approuvé et présente les résultats suivants :

Recettes ordinaires totales	7.628,71,-€
• dont une intervention communale ordinaire de secours de 4.696,10,-€	
Recettes extraordinaires totales	
• dont une intervention communale extraordinaire de secours de 0,-€	
• dont un excédent présumé de l'exercice courant de	3.947,35,-€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	3.896,00,-€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	6.930,06,-€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	750,00,-€
• dont un déficit présumé de l'exercice courant de -	
Recettes totales	11.576,06,- €
Dépenses totales	11.576,06,- €
Résultat budgétaire	0,-€

6/ Procès-verbal de vérification de l'encaisse du Receveur régional pour la période du 01/01/2019 au 31/03/2019. Information.

Le Conseil,
PREND ACTE des documents.

7/ Triages de Basse-Bodeux et de Wanne. Cessions de chablis opérées dans l'urgence par le Collège communal. Information.

A/ B/ C/ Le Conseil,
PREND ACTE de la résolution précitée du Collège Communal.

8/ Logbierné. Réserve naturelle. Mise à disposition de terrains communaux. Convention.

Le Conseil,
Par 10 voix pour et une abstention (Piette) ;
ADOpte la convention ci-annexée.

9/ SPI SCRL - Agence de développement de la province de Liège. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 27/06/2019. Approbation des points des ordres du jour. Décisions.

Le Conseil,
DECIDE :

A/ D'approuver aux majorités suivantes, les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2019 de l'intercommunale SPI SCRL :

A l'unanimité : Point 1 – Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018

En ce compris :

- le bilan et le compte de résultats après répartition ;
- les bilans par secteurs ;

- le rapport de gestion auquel sera annexé le rapport de rémunération visé par l'article L6421-1 du CDLD, le rapport annuel d'évaluation portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction et le rapport de rémunération visé par l'article 100, §1er, 6°/3 du Code des Sociétés ;
- le détail des participations détenues au 31/12/2018 dans d'autres organismes tel que prévu dans la circulaire du 27/05/2013 relative aux pièces justificatives et visé aux articles L1512-5 et L1523-13 (§.3) du CDLD ;
- la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges ;
A l'unanimité : Point 2 – Lecture du rapport du Commissaire Réviseur
A l'unanimité : Point 3 – Décharge aux Administrateurs
A l'unanimité : Point 4 – Décharge au Commissaire Réviseur
A l'unanimité : Point 5 – Démissions d'office des Administrateurs
A l'unanimité : Point 6 – Nominations d'Administrateurs
B/ A l'unanimité : approuve le point « Modifications statutaires proposées aux articles 5, 9, 19, 20, 21 et 24» inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2019 de l'intercommunale SPI SCRL.
CHARGE les délégués de rapporter la proportion des votes intervenus aux Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 27/06/2019.
CHARGE le Collège communal de transmettre une copie de cette délibération à la SPI et de veiller à l'exécution de la présente.

10/ Intercommunale FINIMO. Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2019. Approbation des points de l'ordre du jour. Décisions.

Le Conseil,

DECIDE :

1/ D'approuver aux majorités suivantes, les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 26 juin 2019 de l'intercommunale Finimo :

A l'unanimité : Point 1 - Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2018

A l'unanimité : Point 2 - Rapport du Commissaire-Réviseur sur les comptes de l'exercice 2018

A l'unanimité : Point 3 - Rapport spécifique sur les prises de participation

A l'unanimité : Point 4 - Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018

A l'unanimité : Point 5 - Liste des adjudicataires en 2018

A l'unanimité : Point 6 - Décharge à donner aux administrateurs et décharge à donner aux commissaires-réviseurs pour l'exercice 2018

A l'unanimité : Point 7 - Rapport du Comité de rémunération

A l'unanimité : Point 8 - Renouvellement des administrateurs

2/ De charger ses délégués de rapporter à ladite Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.

3/ De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération ; copie de la présente délibération sera transmise à l'intercommunale précitée.

11/ Le Foyer malmédien scrl. Désignation d'un candidat administrateur. Décision.

Le Conseil,

A l'unanimité :

PROPOSE la candidature de Monsieur Pascal Henriet en tant que candidat administrateur du Foyer Malmedien scrl, laquelle société procèdera prochainement à la composition de son conseil d'administration. Le mandat sort ses effets jusqu'au 31/12/2024.

CHARGE le Collège communal de l'exécution de la présente.

12/ Asbl Agence Immobilière Sociale - A.I.S. Haute Ardenne. Proposition d'un candidat administrateur.

Décision.

Le Conseil,

A l'unanimité :

PROPOSE la candidature de Monsieur Pascal Henriet en tant que candidat administrateur de l'asbl Agence Immobilière Sociale AIS Haute Ardenne, laquelle société procèdera prochainement à la composition de son conseil d'administration. Le mandat sort ses effets jusqu'au 31/12/2024.

CHARGE le Collège communal de l'exécution de la présente.

13/ Aqualis SCRL Intercommunale. Proposition d'un candidat administrateur. Décision.

Le Conseil,

A l'unanimité :

PROPOSE la candidature de Monsieur Piette Francis en tant que candidat administrateur de SCRL Aqualis laquelle société procèdera prochainement à la composition de son Conseil d'administration. Le mandat sort ses effets jusqu'au 31/12/2024.

CHARGE le Collège communal de l'exécution de la présente.

14/ Asbl Télévesdre (Védia). Proposition d'un candidat administrateur. Décision.

Le Conseil,

A l'unanimité :

PROPOSE la candidature de Monsieur Francis Bairin en tant que candidat administrateur de l'asbl Télévesdre laquelle société procèdera le 27/06/2019 à la composition de son Conseil d'administration. Le mandat sort ses effets jusqu'au 31/12/2024.

CHARGE le Collège communal de l'exécution de la présente.

15/ Association intercommunale : Centre d'accueil "Les Heures Claires" SCRL. Proposition d'un candidat administrateur. Décision.

Le Conseil,

A l'unanimité, RATIFIE la candidature de Monsieur Francis Bairin en tant que candidat administrateur de l'association intercommunale Centre d'accueil « Les Heures Claires » SCRL. Le mandat sort ses effets jusqu'au 31/12/2024.

CHARGE le Collège communal de l'exécution de la présente.

16/ Présentation du rapport annuel de rémunération à produire au Gouvernement wallon. Exercice 2018. Prise d'acte.

Le Conseil,

PREND ACTE des résultats fournis (en annexe).

CHARGE le Collège de les transmettre au Gouvernement wallon.

17/ Règlement d'ordre d'intérieur du Conseil communal. Abrogation de l'ancien et adoption du nouveau. Décisions.

Le Conseil,

A l'unanimité :

ABROGE toute version antérieure de son règlement d'ordre intérieur.

ADOpte le nouveau règlement d'ordre intérieur, tel qu'annexé à la présente délibération.

CHARGE le Collège de le transmettre au Gouvernement wallon, en application de l'article L3122-2 du CDLD.

18/ Règlement d'ordre intérieur du Comité de concertation Commune-CPAS. Adoption.

Le Conseil,

A l'unanimité :

ABROGE toute version antérieure du règlement d'ordre intérieur.

ARRETE le règlement d'ordre intérieur du Comité de concertation Commune-CPAS, tel qu'annexé.

CHARGE le Collège d'expédier au CPAS une version du règlement d'ordre intérieur tel que voté ce jour ainsi que la présente délibération.

Séance à huis clos:

Le Bourgmestre clôt la séance à 22h00

Par le Conseil,

La Directrice générale a.i.,

V. Close

Le Bourgmestre,

F. Bairin